AÉDIROUM
16 mars 2012

Michaël CADILHAC
Représentant au Doctorat

Personnes présentes

- Julien Nepveu-Villeneuve, président d'assemblée
- Michaël Cadilhac, secrétaire
- Étudiants au baccalauréat en informatique :
 - Pascale-Andrée Audet
 - Cynthia Beauchemin
 - Emmanuel Bengio
 - Louis-Philippe Blais
 - Jonathan Blouin
 - Pierre Deschênes
 - Jean-Cristoph Dury
 - Christopher Fyfe
 - Alexandre Gauthier
 - Francis Hébert-Roy
 - Abdelilah Khaouch
 - Fabien Lamarche-Filion
 - Sébastien
 - Lavoie-Courchesne
 - Nicolas Lavoie-Drapeau
 - Kim-Sang Ly
 - Stéphane Marcouiller
 - Alexandre Mathon-Roy
 - Philippe MÉTHOT
 - David Milaenen
 - Frédéric Miron

- Éduard-Gabriel Olteanu
- Anas Oussama
- Jean-Philippe RAYMOND
- Jasia Stuart
- Patrick Thémens
- François Thibault
- Dong-Pivoine VAN
- David Wolstenholme
- Étudiants au baccalauréat bidisciplinaire

mathématiques-informatique :

- Charles Desharnais
- Étienne Gervais
- Marc-Élie Lapointe
- Robin Milosz
- Alexandre

Saint-Louis-Fortier

- Adrien Toutant
- Étudiants à la majeure en informatique :
 - Chantal-Hélène DRAPEAU
 - Yannick Jacques
 - Thierry Lavier
 - Julien
 - THOMAS-DE-CARDAILLAC

- Étudiants à la maîtrise :
 - Patrick Baril-Robichaud
 - Pierre-Olivier Brosseau
 - Benjamin Cérat
 - Olivier Coutu
 - Marc-Antoine Desjardins
 - Heinz Fiedler-Straubhaar
 - François Lamirande
 - Philippe Lamontagne
 - Rébecca Lapointe
- Étudiants au doctorat :
 - Édouard AUVINET
 - Michael Blondin
 - Maxime Chevalier-Boivert
 - Dorian Gomez
 - Paul Khuong
 - Adrien Lemaître
 - Alessandro Sordoni
 - Dave Touchette
- Observateurs :
 - Arnaud Bertrand
 - Jean-Philippe Gagné
 - Ilunga Benjamin MATALA
 - Coraline Mathon, pour le

Quartier Libre

0 Ouverture

Le quorum est constaté à 11 h 45.

Philippe Lamontagne présente Julien Nepveu-Villeneuve.

Sébastien LAVOIE-COURCHESNE **propose** Julien NEPVEU-VILLENEUVE comme président de la présente assemblée et Michaël Cadilhac comme secrétaire.

Kim-Sang Ly appuie.

Louis-Philippe Blais demande le vote.

Suite à cette demande, une rumeur amusée parcourt la salle.

Que Julien Nepveu-Villeneuve soit président de la présente assemblée et Michaël Cadilhac en soit le secrétaire.

La proposition est adoptée à majorité.

Julien Nepveu-Villeneuve présente les règles régissant cette assemblée et invite les participants à l'interrompre à tout moment pour des questions sur les procédures. Il indique qu'il parle très vite, ce qui ne facilite pas toujours la compréhension, mais qu'il parle fort, ce qui compense.

Julien Nepveu-Villeneuve demande aux observateurs de s'identifier.

AÉDIROUM 16 mars 2012 Michaël Cadilhac Représentant au Doctorat

Ilunga Benjamin Matala, étudiant à la maîtrise en bioinformatique, Arnaud Bertrand, étudiant avec une mineur art et science, et Coraline Mathon, journaliste au Quartier Libre, se présentent.

Philippe Lamontagne propose d'admettre les observateurs.

Sébastien Lavoie-Courchesne appuie.

Que les observateurs soient admis dans l'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Julien NEPVEU-VILLENEUVE annonce que l'assemblée étant extraordinaire, son ordre du jour n'est pas modifiable.

Michael Blondin **propose** l'ordre du jour.

Sébastien Lavoie-Courchesne appuie.

Que l'ordre du jour soit adopté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour adopté va comme suit :

- 0. Ouverture
- 1. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales du $\{14,21\}$ sept. 2011 et 13 jan. 2012
- 2. Hausse des frais de scolarité
 - 2.1. Point d'information
 - 2.2. Positions
 - 2.3. Référendum de mandat de grève
- 3. Accréditation
 - 3.1. Point d'information
 - 3.2. Référendum
- 4. Pizza
- 5. Levée

1 Adoption des procès-verbaux des assemblées générales du $\{14,21\}$ sept. 2011 et 13 jan. 2012

Patrick Baril Robichaud présente les procès-verbaux.

Philippe Lamontagne **propose** de les adopter.

Patrick Baril Robichaud appuie.

Michael Blondin **propose** de modifier "battue à majorité" par "adopté à majorité" dans un des procèsverbaux.

Sébastien LAVOIE-COURCHESNE appuie.

Que les procès-verbaux incluent la correction de Michael BLONDIN.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Que les procès-verbaux ainsi modifiés soient adoptés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

AÉDIROUM

16 mars 2012

Michaël CADILHAC
Représentant au Doctorat

2 Hausse des frais de scolarité

2.1 Point d'information

Michael BLONDIN indique que le présent point ne concerne que la hausse, et non la grève. Il rappelle que 2 séances d'information ont été faites préalablement. Le gouvernement prévoit une hausse des frais de scolarité de 325\$ par année pendant 5 ans, après avoir déjà dégelé les frais en 2007 (une hausse de 500\$ a déjà eu lieu). En dehors des frais de scolarité, les frais institutionnels obligatoires (e.g., le CÉPSUM¹) ont augmenté de 809% sur les 20 dernières années. Le prix d'une année universitaire en 2016 atteindrait donc, en tenant compte de la hausse du gouvernement, la coquette somme de 4700\$ au bac et 7050\$ aux cycles supérieurs. Le but du gouvernement est de s'aligner avec le niveau canadien. Les prêts et bourses du gouvernement, qui sont des emprunts à des banques dont les taux d'intérêt sont amortis par le gouvernement, doivent être bonifiés pour couvrir la hausse. La hausse va, au tiers, dans cette bonification. Inversement, cette bonification est couverte à 98% par la hausse. Il s'agit de la plus grosse hausse des frais de scolarité au Québec, qui ferait revenir ces frais au niveau de 1968, avant même la création des Universités du Québec.

Jean-Philippe Gagné, étudiant hors programme, est admis comme observateur.

Philippe Méthot demande des précisions.

Michael Blondin lui en donne.

Paul-Virak Khuong demande si la bonification s'accompagne d'un plus grand nombre de bourses.

Michael BLONDIN précise que la *quantité* de bourses ne changera pas. Ainsi, ceux qui étaient proches d'obtenir une bourse vont, malgré la hausse, se voir refuser leur demande.

2.2 Positions

Michael Blondin présente les positions actuelles de l'association et leur évolution dans le temps. Il enjoint l'assemblée à faire de nouvelles propositions.

François Lamirande **propose** que l'AÉDIROUM 2 s'oppose à toute hausse des frais de scolarité dépassant ceux de 2007.

Paul-Virak Khuong appuie.

François Lamirande souligne le côté primordiale de l'accessibilité aux études. Il ajoute que si une poignée d'étudiants sont découragés d'étudier à cause des frais, la mission même de la Société québécoise est un échec. Il ajoute que la gratuité scolaire est irréaliste.

Marc-Antoine Desjardins demande si laisser 2007 est nécessaire dans la principale.

François Lamirande affirme que cela ne dénaturerait pas la proposition de l'enlever et **propose** de supprimer la référence à 2007 de l'intitulé de la principale.

Thierry Lavier appuie.

Olivier Coutu demande au proposeur si l'on parle de geler les frais après la hausse ou maintenant.

François Lamirande répond qu'il s'agit à partir de maintenant.

Rébecca Lapointe demande au proposeur pourquoi supprimer 2007.

François Lamirande souhaite en débattre. Il ajoute qu'une fois une hausse passée, il est difficile de revenir dessus.

^{1.} CÉPSUM : Centre d'Éducation Physique et des Sports de l'Université de Montréal.

^{2.} AÉDIROUM : Association Étudiantes du Département d'Informatique et de Recherche Opérationnelle de l'UdeM.

AÉDIROUM 16 mars 2012 Michaël Cadilhac Représentant au Doctorat

Dorian GOMEZ demande au proposeur pourquoi le fait que ce soit difficile devrait impliquer qu'il ne faille pas le demander.

François LAMIRANDE souligne le côté stratégique de cette décision, et qu'il vaut mieux proposer quelque chose de réaliste.

Dorian Gomez, en complémentaire, pense qu'il vaut mieux viser haut pour atteindre un peu plus bas.

Paul-Virak Khuong souhaite que les différents intervenants au provincial se mettent autour d'une table en apportant des propositions réalistes. Il note que le gel est déjà une position de compromis.

Philippe MÉTHOT s'accorde avec le précédent intervenant, en affirmant que l'on souhaite la gratuité scolaire, et que n'importe quelle nuance est futile.

Que la principale se lise « Que l'AÉDIROUM s'oppose à toute hausse des frais de scolarité ».

L'amendement est adopté à majorité.

Pour : 23, contre : 5.

Paul-Virak Khuong propose de suffixer la principale par « dépassant ceux de l'automne 2012 ».

Marc-Élie Lapointe appuie.

Marc-Antoine Desjardins se demande si une telle modification ne permettrait pas à la hausse de se faire.

Julien Nepveu-Villeneuve précise que la hausse est graduelle, et qu'elle ne serait pas en vigueur entièrement dès l'automne 2012.

Michael Blondin demande au proposeur s'il est conscient qu'il y aura déjà une hausse de 325\$ de passée.

Paul-Virak Khuong répond que oui, et qu'il accepte cette première hausse, car les universités ont fait leurs budgets avec cet argent-là.

Philippe LAMONTAGNE **propose** de modifier « automne 2012 » en « hiver 2012 ».

Kim-Sang Ly appuie.

Que l'amendement se réfère à l'hiver 2012 et non à l'automne.

Le sous-amendement est adopté à majorité.

Que la principale se lise « Que l'AÉDIROUM s'oppose à toute hausse des frais de scolarité dépassant ceux de l'hiver 2012 ».

L'amendement est battu à majorité. Pour : 13, contre : 14.

Paul-Virak Khuong demande ce que signifie « toute hausse des frais de scolarité ».

Michael Blondin indique que les débats n'incluent pas les frais institutionnels obligatoires. Si la proposition était votée, elle serait sujette à cette interprétation.

Que l'AÉDIROUM s'oppose à toute hausse des frais de scolarité.

La proposition est adoptée à majorité. Pour : 28, contre : 5, abst. : 14.

Le secrétaire applaudit, seul.

AÉDIROUM
16 mars 2012

Michaël CADILHAC
Représentant au Doctorat

2.3 Référendum du mandat de grève

Michael BLONDIN présente les 2 années de débats et d'actions qui précèdent l'évocation d'une grève. Il souhaite un référendum plutôt qu'une assemblée générale car il n'y a pas de plage horaire de libre, empêchant ainsi de rejoindre tout le monde. La charte de l'Association dicte qu'il faut 10 jours ouvrables entre l'annonce d'un référendum et le référendum. Il présente la proposition de question référendaire (cf. page 14).

Rébecca Lapointe demande comment fonctionne le système de vote, qui indique que 50% des étudiants doivent adhérer à une possibilité.

Dong-Pivoine VAN demande à l'exécutif combien d'étudiants il y a à l'université de Montréal.

Michael BLONDIN indique qu'il y a 37500 membres de la FAÉCUM³. Les planchers proposés sont de l'ordre de 5%, 10% et 15%.

Frédéric MIRON souligne que la manière dont la position gagnante est décidée dans la proposition de question référendaire est douteuse. S'il s'agit de celle qui recueille le plus de voix et que chaque fois pour une position est aussi une voix pour les positions moins restrictives, alors la position la moins restrictive va forcément l'emporter.

Marc-Antoine Desjardins émet les mêmes doutes.

Thierry Lavier demande à l'exécutif comment la grève se déroulera.

Michael Blondin présente les piquets de grève, et indique qu'il ne faut pas rester chez soi, mais bien venir à l'université pour piqueter et participer aux activités.

Thierry Lavier demande à l'exécutif si ce vote est celui de l'AÉDIROUM, indépendant, ou une voix de plus pour la grève à la FAÉCUM.

Michael BLONDIN rappelle que l'Association est souveraine, et que le choix de grève est local.

Thierry LAVIER demande à l'exécutif combien d'étudiants l'Association représente.

Michael Blondin répond entre 340 et 400.

Pascale-Andrée Audet demande à l'exécutif combien d'étudiants sont présentement en grève.

Michael BLONDIN indique que la liste la plus à jour est celle de l'ASSÉ ⁴. Il y aurait 20260 étudiants avec des mandats de grève avec divers planchers. À l'université de Montréal, 9 associations représentant 3020 membres ont un mandat de grève. D'ici au premier mars, il y aura des votes concernant 36000 étudiants, et 21000 étudiants attendent que leur association choisisse une date.

Alessandro SORDONI demande à l'exécutif quels sont les conditions des grèves votées.

Michael Blondin indique que la plupart choisissent une grève renouvelable chaque semaine. Les planchers choisis sont variables, et il en fait la description.

Michael Blondin propose la question référendaire telle que soumise à l'assemblée par courriel.

Marc-Élie LAPOINTE appuie.

Paul-Virak Khuong **propose** de faire 2 questions, une demandant si les étudiants souhaitent une grève, et l'autre demandant les modalités; la première question serait un oui/non, la deuxième un choix multiple.

Yannick Jacques appuie.

Marc-Élie LAPOINTE souligne que si l'on autorise les personnes *contre* la grève à voter sur les modalités, ils vont voter pour la plus contraignante.

Alessandro SORDONI souhaite que l'on ne puisse voter qu'une seule des modalités, et qu'il n'y ait pas de vote implicite pour les positions plus faible.

^{3.} FAÉCUM : Fédération des Associations Étudiantes du Campus de l'UdeM.

^{4.} ASSÉ: Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante.

AÉDIROUM 16 mars 2012

Michaël Cadilhac Représentant au Doctorat

François Lamirande souligne que les votants du non devraient, eux aussi, pouvoir choisir les modalités de grève, car cela les concerne.

Paul-Virak Khuong aimerait effectivement que ceux qui votent contre la grève choisisse une modalité.

Alexandre Gauthier souligne que quelqu'un votant la modalité la plus restrictive est forcément pour les modalités les moins restrictives.

Paul-Virak Khuong indique que c'est une possibilité pour le votant, puisqu'il peut cocher les cases qu'il

Philippe LAMONTAGNE évoque le cas très hypothétique de quelqu'un contre la grève, mais qui souhaiterait que celle-ci se déclenche au plus vite si elle était pour être votée.

Marc-Antoine Desjarding trouve plus simple la propagation du vote aux conditions moins contraignantes.

Marc-Élie Lapointe **propose** la mise aux voix immédiate.

Jean-Cristoph Dury appuie.

Que le présent point soit mis aux voix.

La proposition est adoptée aux deux tiers des voix.

Marc-Élie Lapointe refuse que les intervenants inscrits sur le tour de parole s'expriment.

Paul-Virak Khuong y va de son droit de réplique pour préciser que son intention est simplement de clarifier la question référendaire.

Que la question référendaire proposée soit double : une booléenne sur la tenue d'une grève, une à choix multiple sur les diverses modalités.

L'amendement est adopté à majorité. Pour: 29, contre: 14, abst.: 10.

Marc-Élie Lapointe propose d'enlever de la question référendaire les modalités « 3 mars » et « plancher 60000/5000 », et de n'avoir le choix qu'entre deux modalités.

Édouard AUVINET appuie.

Chantal-Hélène Drapeau demande au proposeur pourquoi.

Marc-Élie Lapointe répond que le plancher le plus bas est déjà atteint, donc équivalent au « 3 mars », et que le plancher « 60000/5000 » est de trop.

Philippe MÉTHOT remarque qu'enlever « 3 mars » empêche le choix d'un départ en grève immédiat et inconditionnel.

Pierre Deschênes dit que si le plus bas plancher est équivalent à « 3 mars », autant supprimer celui là.

Alexandre Gauthier est d'accord.

Paul-Virak Khuong se demande pourquoi retirer ces choix.

Michael Blondin trouve que le plancher le plus fort, « 60000/5000 », est utile.

Marc-Élie LAPOINTE se prévaut de son droit de réponse et affirme que cette proposition d'amendement va dans le sens d'une simplification de la question.

Que l'on réduise le nombre de modalités à 2.

L'amendement est battu à majorité.

Pour: 7, contre: 35, abst.: 6. (cont.)

AÉDIROUM 16 mars 2012

Michaël Cadilhac Représentant au Doctorat

Dorian Gomez **propose** de changer « le cas échéant » par « si la grève est votée à plus de 50% ».

Marc-Antoine Desjarding appuie.

Que « si la grève est votée » remplace « le cas échéant » dans la formulation de la question référendaire.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

François Lamirande propose de changer « quelles modalités » par « quand la grève devrait-elle être déclenchée ».

Robin Milosz appuie.

Que « quand la grève devrait-elle être déclenchée » remplace « quelles modalités » dans la formulation de la question référendaire.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Marc-Antoine Desjardins propose que la question référendaire n'autorise qu'une réponse possible aux modalités de grève.

Dorian Gomez appuie.

Michael Blondin souligne que le vote va être divisé et calculé avec une pareille option.

Marc-Antoine DESJARDINS note que sa proposition d'amendement a été mal comprise; il souhaite qu'un vote pour la proposition i soit aussi un vote pour les propositions $j \geq i$.

Alessandro SORDONI n'avait pas compris ça. Il note que même un choix multiple libre inciterait le vote

Robin MILOSZ est d'accord avec Marc-Antoine Desjardins.

Paul-Virak Khuong indique qu'il n'y a pas tant de stratégie à avoir, et que le système de vote actuellement dans la question référendaire, à savoir à choix multiple, limite la nécessité d'une stratégie.

Thierry Lavier souhaite clarifier le présent amendement, et **propose** que la question référendaire indique qu'un vote pour la modalité i implique un vote pour toutes les modalités $j \ge i$, et que la modalité choisie soit $\min\{i \mid \text{vote}(i) > 50\%\}.$

Frédéric MIRON appuie.

Rébecca Lapointe remarque que c'est équivalent à revenir à la toute première proposition faite par l'exécutif.

Marc-Antoine DESJARDINS, afin de clarifier le système de vote, fait un dessin au tableau. C'est très

Marc-Élie Lapointe **propose** la mise aux voix immédiate.

Jean-Cristoph Dury appuie.

Que le présent point soit mis aux voix. La proposition est adoptée aux deux tiers des voix.

Que l'amendement soit de clarifier le système de vote des modalités de grève comme suit : (1) un vote pour la modalité i implique un vote pour toutes les modalités $j \geq i$;

(2) la modalité choisie sera $\min\{i \mid \text{vote}(i) > 50\%\}$. Le sous-amendement est adopté à majorité.

Pour : 37, contre : 3, abst. : 9. (cont.)

AÉDIROUM 16 mars 2012

Michaël Cadilhac Représentant au Doctorat

Alexandre Saint-Louis-Fortier indique que c'est donc nécessairement la modalité la moins contraignante qui gagne.

Un brouhaha s'empare de la salle.

Alexandre Saint-Louis-Fortier avoue qu'il avait mal compris.

Rébecca Lapointe réitère sa remarque selon laquelle on est revenu à la proposition initiale de l'exécutif.

Dorian Gomez remarque que la différence est principalement dans le fait que les opposants à la grève peuvent choisir leurs modalités de grève.

Philippe MÉTHOT dit que peu importe que ce soit oui ou non la même question référendaire qu'initialement, elle est désormais plus claire.

Rébecca Lapointe note que la seule différence qu'elle voit, c'est qu'avant il fallait voter une fois, et maintenant deux. C'est, selon elle, juste plus lourd.

Marc-Antoine DESJARDINS souligne, une fois de plus, que les opposants à la grève peuvent voter dans les modalités.

Philippe Lamontagne souhaite que la question soit simple, et invite à battre l'amendement.

Thierry Lavier souligne que des personnes peuvent ne pas vouloir aller en grève, mais qu'en cas de grève, ils souhaitent y aller « au plus sacrant ».

François LAMIRANDE trouve la question plus claire que celle proposée par l'exécutif.

Patrick Baril Robichaud propose la mise aux voix immédiate.

Marc-Élie LAPOINTE appuie.

Que le présent point soit mis aux voix. La proposition est adoptée aux deux tiers des voix.

Que le système de vote des modalités de grève soit comme suit : (1) un vote pour la modalité i implique un vote pour toutes les modalités $j \geq i$; (2) la modalité choisie sera $min\{i \mid vote(i) > 50\%\}$. L'amendement est adopté à majorité.

Pour: 26, contre: 14, abst.: 10.

Paul-Virak Khuong demande à l'exécutif quand sera le pic de pression.

Michael Blondin indique que la FAÉCUM souhaite voir le 22 mars comme l'apogée du mouvement.

Paul-Virak Khuong propose deux modalités de grève supplémentaires : « 12 mars » et « 19 mars ».

Chantal-Hélène Drapeau appuie.

Alexandre Saint-Louis-Fortier note que le système de vote tant débattu précédemment n'a pas de sens avec ces différentes options puisqu'elles ne s'échelonnent pas parmi les autres.

Paul-Virak Khuong justifie cette proposition par le fait qu'il faut avoir d'autres possibilités pour être sûr d'être en grève pour le 22 mars, mais pas forcément au plus tôt.

Dave Touchette demande si l'on ne voudrait pas avoir une grève pour une seule journée aussi, le 22 mars.

Alessandro SORDONI soumet l'idée selon laquelle si la grève est votée, ce n'est pas pour une manifestation, pas pour une apogée, mais bien pour des convictions.

AÉDIROUM 16 mars 2012 Michaël Cadilhac Représentant au Doctorat

Thierry Lavier **propose** de mettre les deux dates de l'amendement après celle du 3 mars dans l'ordre des modalités.

François Lamirande appuie.

Que les deux dates de l'amendement apparaissent, dans l'ordre des modalités, en deuxième et troisième positions.

Le sous-amendement est battu à majorité. Pour : 13, contre : 14, abst. : 16.

Marc-Élie Lapointe propose la mise aux voix immédiate.

Jean-Cristoph Dury appuie.

Que le présent point soit mis aux voix. La proposition est adoptée aux deux tiers des voix.

Paul-Virak Khuong y va de son droit de réplique, et affirme qu'il est dur de maintenir une grève, et que les choix de questions doivent être faits en conséquence.

Que deux choix de modalités soient ajoutés aux modalités de grève : « 12 mars » et « 19 mars »

L'amendement est battu à majorité. Pour : 11, contre : 26, abst. : 8.

Marc-Élie Lapointe propose la mise aux voix immédiate.

Jean-Cristoph Dury appuie.

Philippe Lamontagne, usant d'une question privilège, note qu'il se sent lésé par cette question préalable.

Que le présent point soit mis aux voix.

La proposition est battue.

Paul-Virak Khuong demande à Philippe Lamontagne pourquoi il se sent lésé.

Philippe LAMONTAGNE se garde de répondre.

Paul-Virak Khuong **propose** de revenir au vote à choix multiple et d'ajouter les choix « 12 mars » et « 19 mars » pour les modalités de la grève.

Julien Nepveu-Villeneuve note que ces propositions ont été battues, et que si l'on souhaite les remettre au vote, elles doivent être proposées par quelqu'un ayant été du côté gagnant. La reconsidération est donc rejetée.

Paul-Virak Khuong réitère sa position selon laquelle il est nécessaire d'avoir des dates supplémentaires dans les choix

Michael Blondin **propose** de reconsidérer la question du vote à choix multiple.

Thierry Lavier appuie.

Michael Blondin souligne que le vote à choix multiple simplifierait la question.

Paul-Virak Khuong **propose** de limiter le temps total des présentes interventions à 5 minutes.

Alexandre Mathon-Roy appuie.

La durée des débats est désormais limitée à 5 minutes.

AÉDIROUM 16 mars 2012 Michaël Cadilhac Représentant au Doctorat

Michael Blondin use de son droit de réplique pour dire qu'il n'est pas content.

Que le vote sur les modalités soit un vote à choix multiple.

L'amendement est battu à majorité. Pour : 16, contre : 19, abst. : 6.

Patrick Baril Robichaud **propose** de prendre une pause de 20 minutes pendant laquelle le point 4. Pizza serait étudié.

Sébastien Lavoie-Courchesne appuie.

Marc-Élie Lapointe propose qu'il ne s'agisse que d'une pause de 5 minutes.

Jean-Cristoph Dury appuie.

Que le temps de pause considéré ne soit que de 5 minutes.

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Que la séance soit levée pour 5 minutes ; que le point 4. Pizza soit traité durant cette pause. L'amendement est adopté à majorité.

L'assemblée prend une pause; la pizza est servie. Le secrétaire devant aller prévenir son superviseur qu'il ne pourra pas le rencontrer revient dans l'assemblée en retard, le privant de facto de pizza. Il est en gros tabarnak, parce qu'il a très faim. Des larmes lui montent aux yeux, l'empêchant de voir qui lui a gentiment donné une pointe. Mais voilà, c'est une pointe de pizza mexicaine, piquante, et le secrétaire est très peu tolérant aux huiles piquantes. Il retient de nouveau de chaudes larmes. Il jure intérieurement d'avoir la tête des intervenants les plus volubiles de la présente assemblée.

Robin MILOSZ demande au proposeur quelles sont les alternatives à la grève renouvelable.

Michael Blondin énumère les possibilités : un nombre arbitraire de semaine, une date fixe de fin, ...

Paul-Virak Khuong mentionne qu'une date de fin fixe est peu recommandable.

Michael BLONDIN ajoute que si la grève débute avant la semaine de relâche, il ne sert à rien de la renouveler pendant. Il évoque la possibilité que la grève dure seulement pendant la semaine de relâche et qu'elle soit abandonnée après.

Alessandro Sordoni demande au proposeur si le renouvellement se fait en assemblée générale.

Marc-Antoine DESJARDINS suggère que la première reconduction soit dans la semaine suivant celle de relâche, dans le cas où la grève débute avant cette dernière.

Paul-Virak Khuong demande à la présidence quand est la semaine de relâche.

Julien Nepveu-Villeneuve indique qu'elle se termine le 12 mars.

Paul-Virak Khuong **propose** de suffixer « renouvelable à chaque semaine » par « au plus tôt le 12 mars » et conséquemment de changer la modalité « 3 mars » par « 12 mars ».

Heinz Fiedler-Straubhaar appuie.

Heinz FIEDLER-STRAUBHAAR se demande si le 12 mars est une date pertinente, puisqu'il y aurait une assemblée de renouvellement une semaine plus tard, soit 3 jours avant la manifestation du 22 mars.

Olivier Coutu se demande en quelle mesure le côté renouvelable est influencé par ce changement.

AÉDIROUM 16 mars 2012

Michaël Cadilhac Représentant au Doctorat

Michael BLONDIN souligne que cela risque de retarder le départ des grèves d'autres associations qui ont voté un déclenchement avec plancher.

Paul-Virak Khuong souhaite éviter de convoquer une assemblée générale pendant la semaine de relâche.

François Lamirande demande à l'exécutif si l'on doit voter le renouvellement avant l'échéance hebdomadaire.

Michael Blondin répond que probablement.

Dorian Gomez demande qui est votant pour le renouvellement.

Michael Blondin indique que tous les membres de l'Association ont le droit de vote.

Pierre Deschênes souligne que chaque association a son petit impact dans cette grève et de débat.

François Thibault demande à l'exécutif ce qui se passerait si le quorum n'était pas atteint dans une assemblée générale de renouvellement.

Michael Blondin répond que la grève se continuera.

Paul-Virak Khuong demande si la présidence est de cet avis.

Julien Nepveu-Villeneuve indique que non.

Paul-Virak Khuong indique qu'il faut régler ce problème là. Une solution possible, selon lui, c'est de commencer la grève *après* la semaine de relâche.

Pierre DESCHÊNES indique que dès qu'il y a une grève, il faut se motiver pour venir, et donc que la semaine de relâche n'est pas un obstacle.

Robin MILOSZ note que bien des personnes ont des choses prévues pendant cette semaine.

Paul-Virak Khuong utilise son droit de réplique pour signifier son accord avec la précédente intervention.

Que « au plus tôt le 12 mars » suffixe « renouvelable à chaque semaine » et que la modalité de grève « 12 mars » remplace celle « 3 mars ».

L'amendement est adopté à majorité. Pour : 23, contre : 2, abst. : 7.

Que la question référendaire soit celle résultant de ces débats ⁵.

La proposition est adoptée à majorité. Pour : 33, contre : 1, abst. : 1.

Paul-Virak Khuong demande au président, et à titre informatif, si 40 personnes ou plus sont présentes dans l'assemblée.

Julien Nepveu-Villeneuve indique que non.

Paul-Virak Khuong **propose** une pause de 15 minutes.

François Thibault enjoint Paul-Virak Khuong de proposer plutôt 5 minutes.

Paul-Virak Khuong revient sur sa proposition et **propose** une pause de 5 minutes.

Alessandro Sordoni appuie.

Que la séance soit levée pour 5 minutes.

La proposition est battue à majorité.

5. Cf. page 15.

AÉDIROUM 16 mars 2012 Michaël Cadilhac Représentant au Doctorat

Julien Nepveu-Villeneuve considère que le climat de vote de la proposition sur la question référendaire n'était pas propice et souhaite en redemander le vote.

Que la question référendaire soit celle résultant de ces débats.

La proposition est adoptée à majorité. Pour : 40, contre : 1, abst. : 1.

Michael BLONDIN annonce qu'il y a les dates et le pourcentage de participation minimal qu'il reste à discuter.

Michael Blondin **propose** que le référendum se tienne du 27 au 29 février 2012 et que son taux de participation minimal soit de 25%.

Thierry Lavier appuie.

Thierry Lavier demande à l'exécutif ce qu'il se passe si la participation est inférieure à 25%.

Michael Blondin note qu'il n'y aura alors pas de grève.

Philippe MÉTHOT demande à l'exécutif comment se déroulera le vote.

Michael Blondin indique qu'il y aura un bureau de vote au rez-de-chaussée du pavillon, et décrit la boîte qui recevra les votes.

Paul-Virak Khuong demande s'il y aura des groupes formés afin de donner de l'information pour et contre la grève.

Patrick Baril Robichaud annonce la tenue de débats et de soirées d'information non biaisées.

Fabien LAMARCHE-FILION **propose** qu'il y ait un panneau d'information à côté des urnes, avec des informations pour et contre la grève; que les personnes attachées au référendum soit autrement neutres.

Pierre Deschênes appuie.

Rébecca Lapointe note qu'il faudrait aussi un camp du neutre.

Olivier Coutu demande si des questions peuvent être posées aux préposés aux urnes sur le fonctionnement.

Dong-Pivoine VAN répond que oui.

Philippe MÉTHOT ne comprend pas le déploiement de moyens pour diffuser l'information alors qu'elle est disponible. Il note, à juste titre, que nous ne situons pas au Burhma (i.e., la République de l'Union du Myanmar).

François LAMIRANDE note que ce n'est pas du mandat de l'association d'argumenter d'un côté et de l'autre de ce débat.

Michael Blondin appelle à battre l'amendement.

Les observateurs ont désormais le droit de parole.

Jean-Philippe Gagné indique que les élections provinciales n'autorisent pas que de l'information soit sur le lieu du vote. Les Internets semblent plus indiquer pour tenir ce genre de débats.

Que la proposition indique qu'il y ait un panneau d'information à côté des urnes, avec des informations pour et contre la grève; et que les personnes attachées au référendum soit autrement neutres.

L'amendement est battu à majorité.

Rébecca Lapointe demande à l'exécutif si la Charte de l'Association dicte une limite inférieure qui force que la participation soit minimalement de 25%.

AÉDIROUM 16 mars 2012 Michaël Cadilhac Représentant au Doctorat

Michael Blondin indique que non.

Rébecca Lapointe **propose** que la participation minimale pour que le référendum soit valide soit de 20%. Alessandro Sordoni **appuie**.

Que la proposition indique que le référendum est valide dès que le taux de participation atteint 20%.

L'amendement est adopté à majorité. Pour : 27, contre : 10, abst. : 7.

Alexandre Saint-Louis-Fortier note que la question référendaire est encore compliquée. Il souhaite que l'exécutif envoie un courriel explicatif.

Que le référendum se tienne du 27 au 29 février 2012 et que son taux de participation minimal soit de 20%.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3 Accréditation

3.1 Point d'information

Patrick Baril Robichaud annonce qu'on ne sera pas en mesure de faire le référendum sur l'accréditation.

Philippe Lamontagne indique que la question référendaire sur l'accréditation proposée au gouvernement a été refusée car elle indiquait des programmes, alors que le gouvernement accrédite tous les étudiants d'un département.

5 Levée

Marc-Élie Lapointe **propose** la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Desjardins appuie.

Que l'assemblée soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

AÉDIROUM
16 mars 2012

Michaël CADILHAC
Représentant au Doctorat

Annexe 1 : proposition de question référendaire

Cette proposition est parvenue aux membres en même temps que la convocation à l'assemblée générale.

La question posée serait la suivante :

Quand voulez-vous déclencher une grève renouvelable à chaque semaine?

- 1. Le 3 mars 2012.
- 2. Dans les trois jours après qu'au moins 20 000 étudiants dont 2000 étudiants de l'Université de Montréal auront un mandat de grève avec un plancher inférieur ou égal à celui-ci.
- 3. Dans les trois jours après qu'au moins 40 000 étudiants dont 4000 étudiants de l'Université de Montréal auront un mandat de grève avec un plancher inférieur ou égal à celui-ci.
- 4. Dans les trois jours après qu'au moins 60 000 étudiants dont 5000 étudiants de l'Université de Montréal auront un mandat de grève avec un plancher inférieur ou égal à celui-ci.
- 5. Pas pour l'instant.

Vous auriez à choisir une seule de ces cinq options. Un vote pour une option serait réputé être un vote en faveur de cette option et de toutes les options plus contraignantes. L'option 1 est la moins contraignante car elle correspond à trois jours suivant le dépouillement des votes. Par exemple, si vous votez pour l'option 2, les options 3 et 4 reçoivent aussi votre vote. L'option en faveur de la grève (1 à 4) qui reçoit le plus grand nombre de voix remporte si et seulement si ce nombre correspond à plus de 50% des voix.

AÉDIROUM
16 mars 2012

Michaël CADILHAC
Représentant au Doctorat

Annexe 2 : question référendaire telle qu'adoptée

Désirez-vous déclencher une grève renouvelable à chaque semaine débutant au plus tôt le 12 mars?

- Oui
- Non

Si la grève est votée à plus de 50%, quand devrait-elle être déclenchée? (Vous ne pouvez cocher qu'une seule des options. Votre vote est un vote pour ce choix et tous les choix subséquents, et la première option à dépasser 50% est celle qui sera choisie.)

- 1. Le 12 mars 2012.
- 2. Dans les trois jours après qu'au moins 20 000 étudiants dont 2000 étudiants de l'Université de Montréal auront un mandat de grève avec un plancher inférieur ou égal à celui-ci.
- 3. Dans les trois jours après qu'au moins 40 000 étudiants dont 4000 étudiants de l'Université de Montréal auront un mandat de grève avec un plancher inférieur ou égal à celui-ci.
- 4. Dans les trois jours après qu'au moins 60 000 étudiants dont 5000 étudiants de l'Université de Montréal auront un mandat de grève avec un plancher inférieur ou égal à celui-ci.